

# Jean-Daniel Chevreur déclenche le droit d'alerte

LES JUDGES ENTRANSIS du parquet de France-Sud ont déclenché le droit d'alerte lors d'un conseil d'administration, lundi 26 juillet. Cette procédure, qui permet aux élus de nommer un expert-comptable pour analyser la situation de l'entreprise, fait suite à l'annonce du groupe de presse italien Poligrafici Editoriale de céder 51 % du capital de Presse Alliance (éditeur de France-Sud) à la financière Iliacra, filiale de VNU. Par ailleurs, holding spécialisée dans l'immobilier et dirigée par Jean-Pierre Brunoni, Poligrafici, qui détient 100 % de Presse Alliance depuis le rachat du quotidien en décembre 2000, devrait conserver 49 % des parts.

Dans un communiqué publié lundi, le collectif syndical de Presse Alliance dénonce une « quasi-absence d'informations » sur l'opération. « Les élus attendaient de la réunion des informations nouvelles qui auraient pu leur permettre de porter un jugement plus éclairé sur l'opération projetée, ainsi que sur les motivations et les projets du repreneur, déclare le collectif. Or, la direction a été dans l'incapacité de donner des prévisions sur les sources de financement de ce projet ».

## Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole "Projet de création d'une Unité de traitement des déchets dans les Bouches du Rhône"

Par délibération (PPEC) 27/04/2003 du 20 décembre 2003, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) a autorisé le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la conception, le financement, la construction puis l'exploitation d'une unité de traitement des déchets ménagers et assimilés avec valorisation énergétique, d'une capacité nominale de 300 000 tonnes/an.

MIPM met à disposition du public un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet de création de l'unité.

Ce document est à la disposition des personnes éventuellement intéressées :  
 - auprès des services administratifs de MIPM 10 place de la Joliette, Aitium 107,  
 13002 Marseille de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement : 04 91 99 90 00  
 Date de travail à la publication : 21 juillet 2004

Le Monde, Nouveau 28 Juillet 04

PROSRIE: Il y a quatre ans, lors de son rachat par l'Union de banques suisses (UBS), la société de transport de fonds Vallance fiduciaire, qui employe plus de 3 000 salariés, devait déposer son bilan devant le tribunal de commerce de Paris, mardi 27 juillet (*Le Monde* du 24 juillet).

Le tribunal a le choix entre la liquidation de l'entreprise et le redressement judiciaire, assorti d'une période d'observation préalable laquelle d'éventuels remboursements pourraient se manifester. Cette seconde possibilité semblait la plus probable mardi matin. Toutes les offres reçues à ce jour par l'UBS - celles qui dannaient l'emploi de Frank, dit siéants Securitas, comme celle, plus récente, de la Bankys en France - prévalent plusieurs centaines de suppressions d'emplois.

Tandis que l'UBS se dit « convaincue que la procédure aboutisse à une solution de continuité », dans un communiqué publié le 23 juillet l'intersyndicale de Vallance fiduciaire (CFI-CFC, CFIJ, CFI, CCF et FIC) dénonçait l'incertitude de

# Le redressement de Fiat sera plus lent que prévu

Un mois après sa nomination, l'administrateur délégué revoil à la baisse les

la première banque suisse, dont « les finies de gestion » et « le refus d'assumer le coût d'une restructuration nécessaire » amènent, selon elle, conduit au dépôt de bilan. Le groupe Vallance, qui comprend aussi Solpartite (1 030 salariés), une filiale de maintenance de distributeurs de billets, en redressement judiciaire depuis avril, a une dette de 161,3 millions d'euros.

## LOGIQUE DE DESTRUCTION D'ACTIVITÉ

Dans une note datée du 29 juin, rédigée pour le comité central d'entreprise de Solpartite avec la participation du cabinet d'expertise comptable Syndex, le cabinet d'avocats Delgado-Plecker-Meyer estime que « l'absence de l'UBS n'est pas uniquement le résultat de son incapacité à nommer des dirigeants compétents », mais « traduit une volonté défilée (...) de ne plus rien faire qui puisse lui coûter ». « In même logique de destruction d'activité a été mise en œuvre chez Volpato, groupe de fiduciaire français racheté en 1999 par l'UBS

Alfa Romeo, commença encore en 2005 une petite perte d'exploitation et ne retrouvera un bénéfice d'exploitation qu'en 2006. Pour 2007, M. Marchionne attend un bénéfice net consolidé entre 1,4 milliard et 1,8 milliard d'euros.

## NOUVELLE RÉORGANISATION

Selon les résultats des six premiers mois de l'année, rendus publics lundi, Fiat a enregistré une petite perte de 658 millions d'euros, contre une de 50 millions, pour un chiffre d'affaires consolidé de 23,5 milliards d'euros. La perte d'exploitation a été ramené de 367 millions à 140 millions d'euros. Fiat Auto a enregistré à fin sont une perte d'exploitation de 474 millions d'euros en six mois.

Le mouvement de grève, qui a paralysé durant trois semaines l'usine de Mirafiori, au printemps, a entraîné à Fiat la production de 40 000 voitures sur le deuxième trimestre, soit un manque à gagner de 50 millions

d'euros. Du côté des hommes nouvelles, le bénéfice d'exploitation est à peine supérieur à celui de l'année dernière, à 229 millions d'euros, et les véhicules inclusifs Iveco ont vu leur bénéfice d'exploitation bondir à 147 millions d'euros.

Sur l'épineuse question de l'opération de vente de Fiat Auto à son partenaire américain General Motors, M. Marchionne reste ferme : « Fiat continue à considérer que cette option peut être exercée à partir de janvier 2005. » Or, il apparaît clairement, depuis quelques mois, que GM n'a aucune intention de racheter Fiat Auto, et considère que cette option, qui peut être exercée jusqu'en juillet 2010, n'est plus valable. Fiat entend manifestement rester maître du jeu, et se laisse la possibilité d'exercer l'option quand cela lui conviendra, à expliquer en substance le nouveau plan du groupe italien. Une sorte de fil de sécurité. Mais cette pré-

et qui a précipité experts. Selon « l'économie sur 13 millions et 277 millions ». L'intersyndicale de l'industrie de l'automobile a mobilisé le 29 juillet, et qualifié une aide publique au gouvernement italien jugé prometteuse des ressources. 21 juillet, les 572 millions de la banque d'investissement d'ingénierie financière disant prêts à négocier pour une aide publique pour mener à bien la recherche que de l'implacable de

1390838  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Département des Bouches-du-Rhône  
Préfecture de Marseille  
1300100

# PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Par délibération DREA 24807/CC du 20 décembre 2003, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a autorisé le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la conception, le financement, la construction puis l'exploitation d'une unité de traitement des déchets ménagers et assimilés avec valorisation énergétique, d'une capacité nominale de 300 000 tonnes/an.

MPM met à disposition du public un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet de création de l'unité.

Ce document est à la disposition des personnes éventuellement intéressées :

- auprès des services administratifs de la MPM 10 place de la Joliette
- du 9h 00 à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi.

Equilouj (sejour@equilouj.fr) : 74 91 91 99 98 89  
Date d'envoi à la publication : 21 juillet 2004.

## AVIS D'ARRÊTE D'AUTORISATION

Mise en œuvre du recyclage agricole des huiles végétales produites par les ouvrages de traitement des eaux usées d'Arles.

Par arrêté en date du 20 JUILLET 2004, le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a autorisé, au titre du Code de l'Environnement, la Communauté d'Agglomération Aix-Crau Commune Montagnette à mettre en œuvre le recyclage agricole des huiles végétales produites par les ouvrages de traitement des eaux usées d'Arles.

Des prescriptions particulières ont été imposées au demandeur en vue de prévenir les nuisances susceptibles d'être générées par cette opération.

Cet arrêté peut être consulté en mairie de :

- ARLES (13200)
- FOMIVIELLE (13990)
- SAINT ETIENNE DU GUES (13103)
- TARASCON (13150)

et à la PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE  
Direction des Collectivités Locales et du Cadre de Vie  
Bureau de l'Environnement - 4ème étage  
Boulevard Paul Feytaud  
13006 MARSEILLE

Pour le Préfet  
Le Directeur  
des Collectivités Locales et du Cadre de Vie

## APPEL D'OFFRES

1390838  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Département des Bouches-du-Rhône  
Préfecture de Marseille  
1300100

une lettre de candidature indiquant le nom et les prénoms de la personne habilitée à engager le candidat ainsi que les coordonnées de contact (nom, dénomination sociale, adresse complète et numéro de téléphone au regard du commencement des sociétés ou au regard des métiers) et en cas de groupement les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres du groupement, si l'ordre n'est pas signé par l'ensemble des membres du groupement.

- si le candidat est un prestataire judiciaire, la copie du ou des pages numéros prononcés à cet effet;
- une déclaration que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concurrence;
- une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales;
- une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des dix dernières années, d'une condamnation judiciaire au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- liste de références concernant les principales fournitures et services fournis au cours des trois dernières années.

Voir conditions de participation.

CMI ETES D'AT TRIBUITION :

Une économiquement le plus avantageux approuvée en fonction des critères énoncés ci-dessus (par ordre de priorité décroissant) :

- valeur technique
- prix

- fonctionnement du système de gestion informatisé du parc

TYPE DE PROCÉDURE: Appel d'offres ouvert.

PUBLICATIONS RELATIVES A LA MEME CONSULTATION: /

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS AU J.O.U.F.: 21 juillet 2004.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES: 17 septembre 2004, à 16h30.

DELAI MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES: 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

MONTANT DE L'ENDEVOI A L'IMBUE AU MARCHÉ PAR LA PERSUPHIE PUBLIQUE: 289440981.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES: le marché est couvert par l'ensemble des marchés publics.

INFORMER SUR LES MARCHÉS PUBLICS: /

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION: 21 juillet 2004.

ADRESSE AUPRÈS DE LA BUREAU DES RENSEIGNEMENTS D'ORGANISME ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PEUVENT ÊTRE OBTENUS: Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Correspondant: direction de la propriété urbaine, subdivision des marchés, 169, rue abbé de l'Épée, 13005 Marseille. Tél. 04.95.09.52.48 - Télécopieur 04.95.09.52.61.

ADRESSE AUPRÈS DE LA BUREAU DES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS: Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Correspondant: direction de la propriété urbaine, division administrative 169, rue abbé de l'Épée, 13005 Marseille. Tél. 04.95.09.52.48 - Télécopieur 04.95.09.52.61.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OFFRES: Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Correspondant: services des marchés, 10, place de la Joliette. Arles, 10 7 BP 48014, 13567 Marseille Cedex 2. Tél. 04.91.99.99.80 - Télécopieur: 04.91.99.71.96.

- Lot 01: fourniture et maintenance de buses, modules pour déchets ménagers sur le territoire de la commune de la ville de Marseille. Classification CPV: Objet principal: 282 13000 4
- Lot 02: fourniture et maintenance de buses, modules pour déchets ménagers sur le territoire de la commune de la ville de Marseille. CLASSIFICATION CPV: Objet principal: 28213000 4.

CLASSIFICATION DES PRODUITS: Assainissement, voirie et gestion des déchets.

une lettre de candidature indiquant le nom et les prénoms de la personne habilitée à engager le candidat ainsi que les coordonnées de contact (nom, dénomination sociale, adresse complète et numéro de téléphone au regard du commencement des sociétés ou au regard des métiers) et en cas de groupement les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres du groupement, si l'ordre n'est pas signé par l'ensemble des membres du groupement.

- si le candidat est un prestataire judiciaire, la copie de numéros prononcés à cet effet;
- une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales;
- une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des dix dernières années, d'une condamnation judiciaire au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES ET CAPACITÉ TECHNIQUE - RÉFÉRENCES REQUISES: une liste des principales fournitures et services fournis au cours des trois dernières années.

Voir conditions de participation.

CMI ETES D'AT TRIBUITION :

Une économiquement le plus avantageux approuvée en fonction des critères énoncés ci-dessus (par ordre de priorité décroissant) :

- valeur technique
- prix

TYPE DE PROCÉDURE: Appel d'offres ouvert.



## AVIS DE MIPA 2004/13 FOURNITURES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur (nom de l'organisme, ville de Marseille - Direction générale d'urbanisme et de services - Bâtiment de marins, 109, rue de la République, 13005 Marseille - 9, boulevard de Strasbourg, 13003 Marseille Cedex 03).

OBJET DU MARCHÉ: Fourniture, montage et adaptation d'incendie et de sécurité sur des véhicules légers (VNF) d'heavier dont le bataillon de marins pompiers de Marseille de Marseille.

1. Type de marché de fourniture: Achat.

2. Objet principal: 29 22 15 32 2.

3. Lieu d'exécution: Lieux de finitude.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES: Marché fractionné à commandes.

1. Quantités (fournitures et services), nature et valeur: /

1.1. Nature forme: exécution de la prestation pour un véhicule de référence.

1.2. Nature des conditions: exécution de la prestation pour un véhicule de référence.

2. Prestations divisées en lots: non.

3. Durée du marché et délai d'exécution: 195 jours.